

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur je suis heureux de constater que le ministre ait enfin admis ce fait en termes clairs et nets, et je le remercie de son intervention. Si le gouvernement ne se prononce pas en faveur de cet amendement, il ne fera que renforcer les soupçons de duplicité qui planent déjà sur toute la question des pièces de monnaie. Tous les députés savent bien que le premier ministre (M. Trudeau) a, à plusieurs reprises, fait l'impossible pour nous convaincre qu'on n'accorderait aucun appui financier pour les Jeux olympiques, et que le gouvernement du Canada ne comblerait pas le déficit. En même temps il est visible que, tel qu'il a été conçu, le programme d'émission de pièces n'est qu'un moyen détourné de prendre une partie du fardeau dont le premier ministre a dit qu'il ne se chargerait pas. Il proclame qu'il rejette un fardeau pour ensuite prendre des mesures pour l'assumer. Évidemment, le gouvernement paraîtrait bien moins faire preuve de mauvaise foi si, ayant décidé d'appuyer les Jeux olympiques, il le reconnaissait ouvertement, au lieu de chercher à mettre en œuvre des expédients pour arriver à ses fins.

Ce que nous reprochons au projet de loi que nous cherchons à modifier, c'est qu'il ajoute un nouvel élément d'incertitude, de suspicion et de mauvaise foi possible au programme de vente de pièces de monnaie. Aux termes du projet de loi actuel que nous voudrions modifier, le gouvernement pourrait effectivement frapper n'importe quoi et déclarer que ce sont des pièces d'or. Notre amendement veut préciser la teneur de ces pièces. En vertu de la loi, le gouvernement pourrait frapper des flans d'étain, les peindre d'une couleur dorée, leur donner le poids et le diamètre voulus, puis déclarer que ce sont des pièces d'or. Ou sans utiliser de l'étain, le gouvernement pourrait frapper une pièce dont la teneur en or pourrait être infime.

● (1650)

Ce qui est dangereux, comme l'ont signalé mon collègue de Capilano et plusieurs autres, c'est qu'on permettrait d'exploiter des gens qui, par souci de générosité, et je rejoins ici la plupart des Canadiens, en voulant appuyer les Olympiques, achèteront une pièce comme moyen de concrétiser cet appui. Le ministre a indiqué que deux marchés sont visés. Le premier—ce n'est pas indiqué dans le bill, mais le ministre l'a dit—sera les numismates et les gens qui peuvent spéculer ou investir dans l'or. Ce serait le marché de la pièce d'or d'une demi-once.

Le gouvernement, sauf erreur, estime que le meilleur marché pour ce genre de pièce serait en Europe. La pièce qui renferme moins d'or serait destinée au second marché qui, je suppose, comprendrait le patriote canadien, le simple particulier qui veut acheter une pièce par générosité pour aider les Olympiques, ce qui est un désir compréhensible, ou pour se procurer un symbole personnel d'Olympiques Canada.

Si nous n'adoptons pas cet amendement, il pourra se trouver un marchand sans scrupules pour dire qu'il vend la pièce \$200 à Paris à des numismates et ainsi duper le

Jeux olympiques—Financement

patriote canadien qui veut vraiment aider les Olympiques et est prêt à acheter une pièce. Cette personne pourrait être prête à payer \$115 ou même plus parce qu'elle ne connaîtrait que la moitié de l'affaire. On lui dirait que la pièce destinée aux numismates se vendait plus cher, mais sans lui dire que cette pièce a une plus forte teneur en or ni qu'un autre paie un prix plus élevé pour un produit ayant plus de valeur. Il pourrait ainsi être très facilement amené à payer davantage pour un produit ayant moins de valeur.

Puis il y a la situation inverse. Un individu sans scrupules pourrait acheter au Canada la pièce à meilleur marché destinée aux Canadiens imbus de patriotisme pour la revendre à des numismates et à d'autres à l'étranger qui ne sauraient pas qu'ils obtiennent une pièce à moindre teneur en or. Ces pièces de monnaie pourraient être vendues comme pièces de collection dans les emballages de fantaisie dont a parlé le ministre.

Le ministre a insisté sur le fait qu'il y avait une différence entre les deux pièces; leur diamètre diffère d'un dixième de pouce et elles auront un lustre ainsi qu'un poids différents. Cela veut dire que le bon patriote, le pauvre gars de Verdun, de Drayton Valley ou d'ailleurs, devra se promener avec un compas, un «lustrumètre» ou une balance pour être sûr de ce qu'il achète et qu'il ne se fait pas rouler. Les différences dont parle le ministre sont telles qu'il est sûr que l'homme de la rue n'y verra que du feu. Il ne pourra pas distinguer une différence d'un dixième de pouce, ou dans le lustre ou le poids d'une pièce. Il est ridicule de la part du ministre de dire que le Canadien moyen qui achètera ces pièces pourra faire la distinction entre celle qui vaut le plus cher et l'autre.

Nous avons déjà certaines spécifications en vertu de la loi sur la monnaie et les changes. Comme on l'a dit, la pièce d'or de \$20 doit indiquer ce qu'elle contient: son contenu doit être spécifié. Il s'agit là d'un précédent que nous aurions pu très bien suivre mais nous n'en n'avons rien fait. Au lieu de cela si on lit le texte que nous voulons modifier, on verra qu'il est possible d'émettre des pièces contenant une quantité d'or variable ou peut-être pas d'or du tout. Je le répète, on pourrait fort bien émettre une pièce de fer-blanc simplement dorée.

Le Parlement n'émettra aucune spécification quant à la composition de la pièce de monnaie qu'on vendra au pauvre patriote canadien. Ce sera laissé à la discrétion du cabinet. Une fois de plus, le parti libéral laisse tout à la discrétion du cabinet qui décidera de mettre plus ou moins d'or dans la pièce. On peut fort bien supposer qu'il décidera d'en mettre le moins possible. L'amendement présenté par mon collègue, le député de York-Simcoe (M. Stevens) prévoit des dispositions semblables pour les pièces de monnaie olympique en or et en argent. Il est suffisamment clair que la teneur en argent des pièces d'argent reste la même. Voilà sur quoi nous devrions nous guider. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose pour la pièce d'or? Pourquoi faire deux poids deux mesures pour la pièce d'argent et la pièce d'or?